



Frais de mutation pour la vente d'un garage

Par **rodine**, le **21/07/2014** à **18:04**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnle syndic me demande pour la vente d'un garage des frais de mutation de 429,07 pourriez vous me dire si cette somme n'est pas élevée ? je vous remercie

Par **aguesseau**, le **21/07/2014** à **19:52**

bjr,rnc'est la somme pour l'établissement de l'état daté demandé par le notaire au syndic afin de savoir si vous avez des dettes vis à vis de la copropriété.rnce ne sont pas des frais de mutation au sens strict.rnsans doute un peu élevé pour un garage, mais si vous n'êtes pas d'accord que faire, à ma connaissance son montant n'est pas réglementé.rncdt